

NOTRE ÉCOLE VALORISE LE CONTENU ET LES CRÉATEURS DE CONTENU

La licence Access Copyright de notre école donne aux enseignants et au membres du personnel accès à des millions d'œuvres publiées pour inspirer et stimuler l'apprentissage en classe.

En se fondant sur les données recueillies lors de sondages auprès d'écoles élémentaires et secondaires choisies au hasard, Access Copyright distribue, aux créateurs et éditeurs particuliers dont les œuvres ont fait l'objet de copie déclarée dans les écoles élémentaires et secondaires, les redevances payées par notre école.

**PARCE QUE PAYER
LE CRÉATEUR, ÇA COMPTE.**

AU TITRE DE LA LICENCE DE NOTRE ÉCOLE, VOUS POUVEZ :

copier jusqu'à 10 % d'une œuvre publiée appartenant au répertoire d'Access Copyright ou l'une des options suivantes :

- un chapitre, à condition qu'il ne compte pas pour plus de 20 % du livre;
- un article intégral ou une page entière d'un journal;
- une nouvelle, une pièce de théâtre, un article, un poème ou un essai en entier tirés d'une œuvre qui contient d'autres œuvres, comme une anthologie;
- une entrée complète d'un ouvrage de référence, comme un dictionnaire;
- une reproduction d'une œuvre artistique tirée d'une publication qui comprend d'autres œuvres.

VEILLENZ À :

- autant que possible, indiquer la source et le nom de l'auteur sur au moins une page de la copie; et
- limiter le nombre de copies à une par étudiant, deux pour l'enseignant et un nombre raisonnable à des fins administratives, pour communiquer avec les parents ou permettre la consultation sur place ou le prêt dans une bibliothèque.

IL NE FAUT PAS :

- créer des recueils de cours
- répartir intentionnellement les tirages de copies pour dépasser les limites permises par la licence
- vendre des copies ou les utiliser à des fins de marchandisage, de publicité ou commerciales
- altérer ou déformer l'œuvre

PARCE QUE
PAYER LE
CRÉATEUR,
ÇA COMPTE.

Access Copyright est là pour aider. Pour tout renseignement complémentaire, appelez au **1-800-893-5777** ou envoyez un courriel à **info@accesscopyright.ca**.

Pour en savoir plus sur la façon dont nous nous assurons que les créateurs sont payés pour l'utilisation de leurs œuvres, consultez www.accesscopyright.ca/k12.